

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 4

Artikel: La question des exotiques [fin]
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question des exotiques.

(Fin.)

Une autre question encore joue un rôle dans l'introduction des essences étrangères, c'est la provenance des graines. Les différences dans le port et dans l'accroissement du douglas, que *Barbey*¹⁵ cite dans son dernier article, sont dues au fait qu'on a utilisé des graines de différentes races. D'après *Schenk*¹⁶ qui a étudié cette question, il existe 20 races climatiques du douglas et il faut, pour chaque plantation, choisir celle qui convient à la station. Voilà encore une complication de plus qui n'est pas non plus en faveur de l'acclimatation. *Pardé*,¹⁷ un des meilleurs connaisseurs des essences exotiques, classe celles-ci en deux catégories.

La première comprend les arbres qui fournissent un bois n'ayant d'équivalent dans aucune espèce indigène, bois qu'il est alors nécessaire de faire venir de l'étranger. Tels sont les thuyas, le genévrier de Virginie, les caryas, le tulipier et d'autres. La seconde catégorie réunit les essences exotiques qui fournissent des produits ligneux à peu près analogues à ceux que donnent certains arbres indigènes.

Les essences de ce second groupe sont moins intéressantes que celles du premier. Il conclut « qu'il n'est pas certain qu'un arbre cultivé en dehors de son aire naturelle donne un bois ayant les mêmes qualités que celui qu'elle produit dans son pays d'origine. Il se pourrait très bien que ces qualités fussent diminuées ».

Il est d'avis que si l'on n'est pas sûr à l'avance de la réussite d'une essence, il vaut mieux ne pas l'introduire.

Ces conclusions d'un praticien, qui a étudié pendant toute sa vie l'acclimatation des exotiques, ne sont pas encourageantes pour les reboiseurs. *Barbey* compare les exotiques au mélèze des Alpes et prétend que ce dernier est aussi un exotique dans le plateau suisse, où il a pourtant fait ses preuves. Si nous examinons de près les stations de mélèze dans les régions basses de notre pays, nous trouverons que la bonne croissance de cette essence est liée intimement à la présence de la moraine glaciaire. Partout où elle manque, le mélèze ne se développe que médiocrement. S'il trouve donc, dans ces régions basses, le sol de son aire naturelle, il peut donner des résultats excellents malgré un climat très différent de celui des Alpes. Il n'est pas permis de conclure que parce que le mélèze donne de bons résultats, les exotiques doivent aussi prospérer. Nous prétendons, au contraire, que si nos essences indigènes éprouvent déjà des difficultés pour se déve-

¹⁵ *Barbey* : A propos des variations morphologiques du douglas vert (« Journal forest. suisse », 86, 27—33, 1935).

¹⁶ *Schenk* : Die Douglasie und ihre Bedeutung für den deutschen Wald (Jahresber. über die Versammlung d. Märp. Forstvereins, 52, 6—11, 1930).

¹⁷ *Pardé* : L'introduction des essences exotiques en forêt (« Bull. Soc. centr. forest. Belgique », 40, 177—202, 1933).

lopper quand on les sort de leur optimum de croissance, cela doit être encore plus marqué chez les exotiques provenant d'autres continents. *Gäumann*¹⁸ a prouvé que la qualité du bois du sapin et de l'épicéa varie énormément et diminue sensiblement si l'essence n'a pas crû dans sa station optimum. Dans les forêts jardinées de l'Emmental, le bois du sapin vaut celui de l'épicéa. Cette excellente qualité n'est pas due au jardinage, mais surtout aux conditions de la station. Il en est de même de l'épicéa.

Ces variations de la qualité sont certainement encore plus prononcées pour les essences exotiques. *Barbey* dit que le pin noir, le robinier, le platane et certaines espèces de peupliers sont des exotiques acclimatés avec succès.

De ces essences, il n'y a que le peuplier carolin qui présente un certain intérêt pour nous. Nous considérons le robinier comme une « mauvaise herbe » qu'on aurait mieux fait de ne pas introduire chez nous. Il existe assez d'essences indigènes qui le remplacent avantageusement. Le platane est un arbre d'ornement. Le pin noir est une essence dont nous n'avons pas besoin non plus. Dans les endroits qu'il pourrait occuper, on ferait mieux de planter des feuillus qui constituent l'association naturelle de la station. Ces derniers provoqueront un acheminement vers la forêt naturelle dans la région.

Les défenseurs des essences exotiques n'ont en vue que le rendement immédiat, sans se préoccuper de l'avenir. Ils considèrent la forêt comme « une usine à produire du bois », suivant l'expression de *Joubert*,¹⁹ sans examiner si la production ne se fait pas au détriment des qualités du sol.

Il y a lieu d'étudier non seulement le rendement, qui peut être excellent pour le moment, mais aussi l'influence que l'essence exerce sur le sol. C'est un fait pourtant bien connu en sylviculture qu'une essence qui est transplantée hors de son aire naturelle provoque la formation d'humus de mauvaise qualité. Nous ignorons donc absolument l'influence des essences exotiques sur les capacités physiques et chimiques de nos terres forestières. Ces considérations sur le maintien et le rapport soutenu des sols devraient nous préoccuper après les tristes expériences faites avec les plantations d'épicéa sur le plateau suisse. Nous avons déjà constaté que, dans des peuplements de weymouths et de douglas, la décomposition de la couverture morte ne se fait qu'insuffisamment. Les aiguilles forment une couche épaisse qui entrave l'aération du sol (forêt de Bremgarten près de Berne). Ces essences ne peuvent pas être les membres d'associations naturelles

¹⁸ *Gäumann* : Untersuchungen über den Einfluss der Fällungszeit auf die Eigenschaften des Fichten- und Tannenholzes (Beiheft Nr. 6 zu « Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen » 1930).

¹⁹ *Joubert* : Le forestier et le mouvement scientifique (« Revue des Eaux et Forêts », 72, 843—855, 1934).

agissant favorablement sur le milieu. *Ducamp* les appelle de ce fait des parasites qui épuisent la terre.

Au lieu de préconiser la plantation des exotiques, on devrait s'occuper de l'étude des associations naturelles de notre pays, pour ramener les peuplements à l'état primitif, soit au mélange des essences autochtones lesquelles nous garantissent seules le plus grand rendement soutenu. Nous avons encore des milliers d'hectares qui pourraient produire davantage par un traitement judicieux. Puissent nos administrations publiques ne pas se lancer dans des opérations aventureuses qui compromettraient l'économie de notre pays.

Nos essences indigènes ont fait leurs preuves et les forestiers suisses ne devraient pas éprouver le besoin de les remplacer par des essences étrangères.

E. Hess, inspecteur fédéral des forêts, à Berne.

Remarques concernant l'article précédent.

Voilà bientôt un siècle que la question de l'utilisation en forêt, d'essences forestières exotiques, préoccupe le monde forestier européen. En Suisse, comme ailleurs, elles ont leurs partisans et leurs adversaires. Mais, somme toute, la question n'y a jamais beaucoup échauffé les esprits.

L'auteur de l'article ci-dessus, M. E. Hess, déclare être un adversaire de l'emploi des exotiques. C'est son droit, indubitablement.

Pour ce qui me concerne, il me sera permis de noter ceci : durant les 17 années de mon activité comme inspecteur forestier du III^{me} arrondissement vaudois, je n'ai pas fait planter un seul plant d'une essence exotique dans les forêts publiques de cet arrondissement. Les exotiques y manquaient totalement.

Plus tard, attaché à la Station fédérale de recherches forestières, la question me parut intéressante à étudier. En face des affirmations de leurs partisans et de leurs adversaires, ne valait-il pas la peine d'essayer de se documenter et de fixer quelques points ? C'est ce que j'ai essayé de faire sans parti pris. Des placettes d'essai ont été installées dans les peuplements de weymouth, de douglas, de pin d'Autriche, de cyprès de Lawson, etc., créés ci et là, sur de petites étendues, vers la fin du siècle dernier. Ainsi a été alimenté un commencement de documentation qui a permis d'établir certains faits, de planter quelques jalons concernant les conditions de réussite, dans nos boisés, de diverses essences non indigènes. Je ne saurais voir en quoi ces observations, faites sans esprit préconçu et en toute objectivité, destinées surtout à éclaircir la situation, peuvent être préjudiciables à la forêt suisse. C'est pourquoi nous avons été surpris de lire, sous la plume de M. Hess, cette phrase du début de son article : « Cette tendance de vouloir substituer à nos essences indigènes, bien adaptées à notre climat et au sol, des exotiques dont les qualités ne sont que peu connues, me paraît constituer un certain danger pour les forêts suisses. » Où donc a-t-il été question d'une pareille substitution ?

Aussi bien, y aurait-il beaucoup à redire dans l'exposé de Monsieur Hess. Mais la place nous manque pour cela, et nous ne voudrions pas attacher à toute la question plus d'importance qu'elle n'en mérite. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à relever un seul fait.

M. Hess écrit (p. 55) : « A entendre le même auteur, *le pin weymouth* serait la seule essence qui ait donné satisfaction dans des terrains tourbeux. Il serait facile de démontrer par des exemples que cette affirmation est erronée. »

Ce qui est erroné, avant toute chose, c'est la citation, par M. Hess, d'une affirmation qu'il nous prête gratuitement. En réalité, nous avons écrit : « Dans les sols tourbeux, le weymouth réussit mieux que toute autre essence. »¹ Si M. Hess a cru devoir écrire que notre affirmation est erronée et qu'il serait facile de le prouver par des exemples, nous ne demandons pas mieux que de nous laisser convaincre. Car, est-il besoin de le dire, nous serions enchanté de pouvoir enregistrer, dans pareil cas, la supériorité d'une essence indigène.

Pour faciliter les comparaisons et donner un point de départ, je propose à M. Hess de nous en tenir à la placette bien typique de *Feldenmoos*, près de Boswil, dans le canton d'Argovie (altitude 610 m), décrite dans l'article précité du soussigné. Il s'agit d'une placette de 20 ares, installée dans une plantation de weymouth recouvrant environ 4 ha d'un sol tourbeux, meuble jusqu'à une profondeur de 30 cm. Le peuplement en cause, créé par plantation, en 1907, a été éclairci pour la première fois en 1928.

A la fin de 1934, il se présentait comme suit (indications valables pour 1 ha) :

Age : 27 ans. Nombre de tiges : 2215. Volume total (avant l'éclaircie) : 330 m³ (dont 256 m³ de bois fort). Hauteur moyenne : 13 m. Accroissement courant annuel de 1927 à 1934 : 30 m³ (1931—1934 : 34 m³).

M. Hess voudra bien apprendre aux lecteurs du « Journal forestier suisse » sur quel terrain tourbeux il a pu constater, pour des essences indigènes, un accroissement encore plus favorable et à combien il s'est élevé. Ils seront impatients de l'apprendre et le remercieront à l'avance de ses indications.

H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

Encore le pin sylvestre.

Dans une brève note parue ici-même (n° 2/1936), nous avons émis une hypothèse touchant l'origine d'un petit peuplement de pin sylvestre de la commune de Pomy.

¹ *Annales de la Station fédérale de recherches forestières*. Tome XV, p. 181, 1929.